Informations de base

2023/2221(BUI) BUI - Initiative budgétaire	Procédure terminée
Budget 2025: état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2025, Section I - Parlement européen **Subject** 8.70.49 Budget 2025	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP)	24/10/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive UŠAKOVS Nils (S&D) KELLER Fabienne (Renew) GUERREIRO Francisco (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/04/2024	Vote en commission		
22/04/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0180/2024	
25/04/2024	Décision du Parlement	T9-0373/2024	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2221(BUI)

Type de procédure	BUI - Initiative budgétaire
Sous-type de procédure	État prévisionnel des recettes et des dépenses
Base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/13695

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE759.633	29/02/2024	
Amendements déposés en commission		PE759.948	14/03/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0180/2024	22/04/2024	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T9-0373/2024	25/04/2024	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
UŠAKOVS Nils	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	09/04/2024	FEPS Foundation

Budget 2025: état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2025, Section I - Parlement européen

2023/2221(BUI) - 25/04/2024 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté par 338 voix pour, 148 contre et 46 abstentions, une résolution sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2025.

Le budget proposé le 26 février 2024 par le Secrétaire général pour l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement pour 2025 s'élève à **2.507.233.329 euros** et représente une augmentation de 5,21%, soit 124.132.017 euros par rapport au budget 2024.

Le Parlement a finalisé son processus de réforme en profondeur entamé l'année dernière afin, d'une part, de revoir ses méthodes de travail internes pour rendre le travail parlementaire plus efficace et, d'autre part, de renforcer son rôle institutionnel afin d'améliorer le fonctionnement du Parlement en tant que colégislateur, branche de l'autorité budgétaire et autorité de décharge et d'accroître sa capacité à exercer un contrôle démocratique.

Cadre général

Le Parlement est préoccupé par la situation de la **rubrique 7** (Administration publique européenne) dans le CFP actuel. Il regrette l'opposition du Conseil à la proposition de la Commission d'augmenter le plafond de la rubrique 7 dans la révision du CFP à partir de 2024.

Le budget 2024 comprend une indexation des salaires de 3,4% à partir de juillet 2024.

Le Parlement a approuvé l'accord conclu lors de la conciliation entre le Bureau et la commission des budgets le 9 avril 2024 pour fixer l'augmentation par rapport au budget 2024 à 4,87%, ce qui correspond à un niveau global de l'état prévisionnel de 2.499.233.329 EUR pour 2025.

Groupes de visiteurs

La résolution rappelle que les groupes de visiteurs présents dans tous les lieux de travail du Parlement constituent un outil important permettant aux députés d'entrer en contact avec leurs électeurs et de leur présenter leur travail parlementaire. Les groupes de visiteurs contribuent à promouvoir le rôle du Parlement auprès des électeurs dans toute l'Union.

Notant avec inquiétude les difficultés croissantes pour organiser de telles visites en raison des limitations financières du budget existant, en particulier pour les députés des États membres géographiquement éloignés de Bruxelles et de Strasbourg, le Parlement a demandé **un financement suffisant** pour couvrir les dépenses liées au voyage et à l'hébergement, en tenant compte des taux d'inflation et des prix, tant dans les pays d'origine des groupes de visiteurs qu'à Bruxelles et à Strasbourg. Il estime qu'une augmentation de 10% de l'allocation par personne est nécessaire pour faire face aux conditions actuelles.

Le Bureau est invité à revoir et à mettre à jour ses règles internes régissant les groupes de visiteurs du Parlement européen afin de surmonter les difficultés liées à la planification et à l'organisation des visites.

Infrastructure

La résolution prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau de procéder à une rénovation en profondeur du bâtiment SPAAK. Le bâtiment actuel a une très faible efficacité énergétique et manque cruellement de flexibilité pour être adapté aux besoins. Les travaux de rénovation du bâtiment TREVES II devraient commencer en 2025 afin de faciliter l'hébergement temporaire du personnel qui sera déplacé dans le cadre des rénovations du bâtiment SPAAK.

Les députés ont salué les efforts continus et les mesures mises en place par le Parlement afin de réduire son empreinte environnementale.

Autres questions

La résolution rappelle que le Parlement soutient fermement le **multilinguisme** et promeut les droits des minorités nationales, régionales et linguistiques. En outre, le Parlement devrait contribuer activement à la **lutte contre la désinformation** en approfondissant sa communication également dans les langues des minorités linguistiques et des communautés, le cas échéant.

Soulignant le potentiel de **l'intelligence artificielle** (IA) pour aider les députés à exercer leur mandat et pour diverses activités de l'administration du Parlement, le Parlement s'est félicité que des projets d'IA soient déjà en préparation pour 2025.

Le Parlement est invité à continuer de procéder à des évaluations régulières de l'organisation de ses besoins en personnel, à optimiser la répartition du personnel au sein du secrétariat du Parlement, notamment en réaffectant les postes vacants entre les services afin de maintenir autant que possible des niveaux constants de dotation en personnel.

Le Parlement a adopté l'état prévisionnel pour l'exercice 2025.